

Auto-administration des produits sanguins autorisés à domicile FORMULAIRE DE MANDAT

L'utilisateur sous traitement par auto-administration de produits sanguins autorisés à domicile peut se procurer lui-même ses produits auprès de la banque de sang ou il peut mandater une personne majeure afin de les obtenir en son nom.

À cet effet, le formulaire ci-joint devra être complété par l'utilisateur et remis à son mandataire avec sa carte d'hôpital. Le mandataire qui vient chercher les produits sanguins autorisés devra présenter le formulaire de mandat et la carte d'hôpital au personnel de la banque de sang.

Les produits sanguins seront distribués seulement sur présentation de ces deux documents.

IDENTIFICATION DE L'USAGER

Nom : _____

Prénom : _____

Dossier : _____ Numéro d'assurance maladie : _____

Laboratoire de banque de sang du
Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de l'Outaouais

OBJET : MANDAT D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS SANGUINS AUTORISÉS POUR AUTO-ADMINISTRATION À DOMICILE.

Je, soussigné(e) _____ (Nom et prénom)

Domicilié(e) au _____ (Adresse)

Autorise Madame ou Monsieur _____ (Nom et prénom)

Domicilié(e) au _____ (Adresse)

À se procurer les produits sanguins autorisés nécessaires à mon traitement auprès de la banque de sang du CISSS de l'Outaouais.

Signature de l'utilisateur

Date